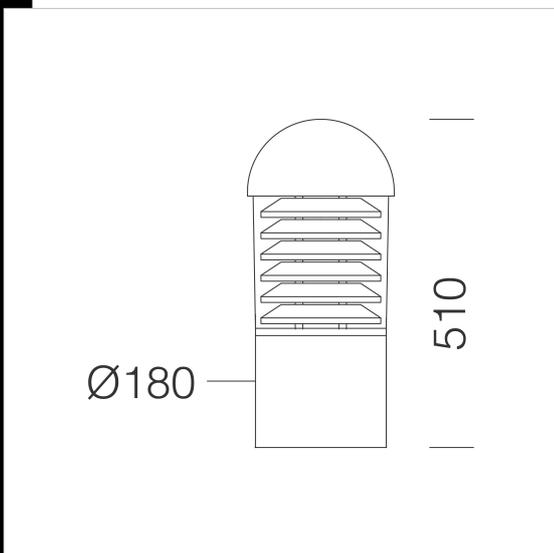




## 1232 Faro - type bas

**CORPS:** en aluminium extrudé, de section cylindrique Ø 180.  
**DIFFUSEUR:** en polycarbonate transparent, incassable et auto-extinguible V2, stabilisé aux rayons UV. Lamellaire en aluminium 99,5 oxydé.  
**DOUILLE:** en polycarbonate blanc avec contacts en bronze phosphoreux (FLC) culot 2G11. En céramique avec contacts argentés. Culot E27.  
**PEINTURE:** cycle de peinture liquide standard, par immersion, se compose de plusieurs phases : une première phase de prétraitement superficiel du métal, une couche de peinture cataphorèse résistante à la corrosion et au brouillard salin, une couche finale de peinture liquide acrylique bi-composante stabilisée aux rayons UV.  
**CABLAGE:** alimentation 230V/50Hz. Câble rigide de 0,50 mm<sup>2</sup> de section avec gaine en PVC-HT résistant à 90°C selon les normes CEI 20-20 ou bien câble avec cosses à embouts en cuivre étamé à prise rapide, isolation au silicone et tresse en fibre de verre, de 1,0 mm<sup>2</sup>. Bornier 2P+T pour conducteurs de 4 mm<sup>2</sup> de section max.  
**EQUIPEMENT:** avec base et des boulons d'ancrage pour enterrer. Muni de prise-fiche pour toute installation rapide et d'un clapet de recirculation de l'air.  
**NORMES:** appareils conformes aux normes EN60598-1 CEI 34-21 en vigueur et présentant l'indice de protection IP65IK10 selon les normes EN 60529. Certificat de conformité européenne ENEC.  
 Optique anti-pollution lumineuse, idéale pour installation dans zone 3 (UNI10819).



Code	Cablage	Kg	Lumen-K-CRI	WTot	Fixation	Couleur
510203-00	S	3.00	MAX 75---	0 W	E27	GRAPHITE
510204-00	S	3.85	MAX 75---	0 W	E27	GREY9007



**Télécharger**  
 DXF 2D  
 - 1232c.dxf  
 3DS  
 - disano\_1232\_faro.3ds  
 3DM  
 - disano\_1232\_faro.3dm  
 Montaggi  
 - faro\_faro3\_faro4\_tn.pdf  
 - 1232.dxf

Le flux lumineux mentionné est le flux lumineux sortant du luminaire, avec une tolérance de ± 10 % par rapport à la valeur indiquée. Les W totaux expriment la puissance totale consommée par le système avec une tolérance maximale de 10 %